



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Montpellier, le 20 juillet 2016

Rapport du jury

Recrutement externe d'adjoint administratif de 1ère classe
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD

SESSION 2016

Epreuve écrite d'admissibilité : 13 avril 2016

Epreuve orale d'admission : 23 et 24 mai 2016

Nombre de postes : 15

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis liste principale	Inscrits liste complémentaire
1779	906	80	15	25

Seuil à l'admissibilité = 70 points (1° écrit coefficient 3 + 2° écrit coefficient 2)

Seuil à l'admission :

liste principale : 128.75 points (écrit coefficient 3+2 + oral coefficient 4)

liste complémentaire : 117.50 points (écrit coefficient 3+2 + oral coefficient 4)

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :

Epreuve n° 1 : Une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension des candidats et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3)

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.

(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3)

L'épreuve d'admission : Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments du dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

(Durée : trente minutes ; coefficient 4)

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	1479
Hommes	300

b) Statistiques concernant les candidats présents :

répartition hommes / femmes :

Femmes	747
Hommes	159

c) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Note <10	Note >10	Moyenne
Réponses- Questions	343	636	11,13
Courts- exercices	275	636	11,86

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil à l'admissibilité = 70 points (1° écrit coefficient 3 + 2° écrit coefficient 2)

Répartition hommes / femmes

Femmes	60
Hommes	20

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Note <10	Note >10	Moyenne
Entretien avec le jury	7	73	14,38

Statistiques des candidats admis :

Seuil à l'admission = liste principale : 128.75 points (écrit coefficient 3+2 + oral coefficient 4)

Répartition hommes / femmes

Femmes	12
Hommes	3

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admissibilité : liste complémentaire : 117.50 points (écrit coefficient 3+2 + oral coefficient 4)

Répartition hommes / femmes

Femmes	19
Hommes	6

L'EPREUVE D' ADMISSIBILITE :

Le concours externe d'adjoint administratif est un concours particulièrement sélectif. Même si les épreuves écrites semblent plutôt accessibles, elles méritent d'être préparées au vu du nombre de candidats et de la formation élevée de certains d'entre eux.

L'épreuve d'explication de texte s'avère être la plus discriminante aussi bien au niveau de la compréhension que de la rédaction et de l'orthographe.

Les meilleurs candidats ont réussi les deux épreuves de manière remarquable.

L'EPREUVE D'ADMISSION :

Il est recommandé aux candidats de préparer leurs propos introductifs de présentation afin que cette présentation apparaisse structurée et qu'elle ne soit pas d'une durée considérée comme insuffisante.

Les candidats ont également intérêt à se renseigner en amont sur les différents emplois accessibles à l'issue du concours ainsi que sur l'environnement professionnel d'un adjoint administratif exerçant au ministère de l'éducation nationale.

Les candidats veilleront à soigner leur présentation générale et notamment vestimentaire.

Concernant l'épreuve informatique, il est indispensable de la préparer afin de maîtriser les principales fonctionnalités des logiciels de traitement de texte et de calcul.

Le président du jury,

Jean-Sébastien BOUCARD